

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2023

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Face à la situation tragique qui frappe la Turquie et la Syrie, la commune de Quimper souhaite apporter son soutien en mobilisant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier.

Au 13 février, le bilan officiel, rendu public, faisait état de plus de 35 000 morts, avec plus de 31 000 personnes tuées en Turquie et près de 4 000 en Syrie. On comptabilisait aussi au moins 60 000 blessés. Le bilan de la catastrophe ne cesse d'augmenter.

Les images resteront dans nos mémoires : des immeubles s'effondrant comme des châteaux de cartes, ensevelissant des milliers de personnes, et celles de leurs familles tentant de les extraire dans la nuit et le froid glacial.

Des Quimpéroises et Quimpérois sont en deuil. Le conseil municipal s'associe à la peine des familles et affirme sa solidarité et son soutien aux populations victimes de ces séismes.

Face à l'ampleur des dégâts et à la détresse des habitants, la communauté internationale, dont la France, se mobilise. A l'échelle nationale de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons et à Quimper les associations se sont mobilisées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à La Croix-Rouge française (ligne budgétaire 041 67 45).